



# Dé qué sé ditz \*?

*\*qu'est ce qu'il se dit ?*

n°12 août 2009

Barre des Cévennes Cassagnas Rousses St Julien d'Arpaon St Laurent de Trèves La Salle Prunet Vébron

## édito

### **Le temps de l'innovation, de la solidarité et de la mobilisation.**

Notre Communauté de Communes, qui compte depuis le premier janvier dernier plus de 1000 habitants, a voulu, tout au long de ce premier semestre, innover dans la façon de gérer notre collectivité. Notre nouveau président, Henri Couderc, a souhaité, dès son élection, une implication forte de ses vice-présidents, mais aussi de l'ensemble des élus qui siègent au sein de la communauté de façon à ce que chacune et chacun puisse avoir l'ensemble des informations. Ainsi chaque décision avant son vote, sera réfléchie et murie. Nous avons souhaité décentraliser les conseils communautaires en tournant sur chaque commune membre. Ce roulement permet de mieux nous connaître. Nous avons décidé aussi, qu'avant chaque conseil communautaire, un débat d'une heure environ serait organisé sur une thématique d'actualité, touchant la collectivité. La prochaine thématique portera sur l'avenir des écoles de la Communauté et la jeunesse.

Ces débats nous permettront d'avoir une réflexion nourrie des apports de chacun et surtout de connaître les volontés des uns et des autres afin d'orienter dans le meilleur sens, les décisions que nous devons prendre pour l'avenir de la Communauté. Car notre avenir proche va très probablement connaître de nombreuses modifications. Des modifications dues à notre volonté communautaire, mais aussi, des modifications que nous ne pouvons et que nous ne pourrions maîtriser, car elles seront imposées. Qu'ils soient positifs ou négatifs pour notre Communauté, nous devons nous adapter à ces changements prochains et les anticiper afin de mieux les appréhender et les appliquer.

Nous aurons besoin d'être solidaires pour le maintien des services publics dans nos petites communes. Je pense notamment à nos écoles qui font l'objet de grandes réflexions débouchant sur d'épais rapports administratifs voulant nous faire comprendre la nécessité de regroupements. Je pense à nos bureaux de poste qui sans cesse font l'objet de fermetures abusives au mépris des « clients ».

Nous aurons besoin aussi d'être solidaires pour aider les nouveaux arrivants à s'installer et à créer leur exploitation, leur commerce ou leur entreprise. Notre popula-

tion augmente et nous devons continuer dans ce sens. C'est ensemble que nous avancerons et que nous développerons notre Communauté pour son avenir.

Nous avons recruté des employés communautaires en contrats aidés. Ils sont affectés aux communes, mais travaillent ensemble sur des travaux intercommunaux, de voirie par exemple. Nous avons acheté du matériel en commun afin d'obtenir des prix préférentiels. Nous nous réunissons régulièrement avec les Communautés voisines afin de préparer au mieux les futures et indispensables fusions. Nous élaborons déjà ensemble des actions communes, sur le social, la jeunesse, le tourisme, la culture et même sur un projet de jumelage avec une province marocaine.

Nous terminons les projets commencés : le restaurant de « La Ruche » à Rousses, les ateliers-relais et logements à Saint-Laurent de Trèves, et démarrons de nouveaux projets comme le lotissement de Vébron, dans la limite de nos finances. Le dynamisme et l'énergie de notre Communauté font battre son cœur dans ce magnifique pays des Cévennes. Notre Communauté pourrait même être rebaptisée, « Cœur Cévennes », joli nom n'est ce pas ? Qu'en pensez-vous ? Bon été à chacune et chacun d'entre vous et bonne lecture !

Alain ARGILIER,

2<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté de communes.

## Sommaire

Les chantiers communautaires	2
Les subventions 2009	3
Ça bouge !	4
Les lettres de Numa	9
À vos poubelles citoyens !	12
Tribune libre	15
Etat civil	16
Festivités	16
Le dicton en occitan	16
Mairies	16

# Projets communautaires

## La Pèce à Vébron

### De nouveaux terrains à bâtir à Vébron :

Après Cassagnas et La Salle Prunet, c'est au tour de Vébron de voir sur son territoire se construire un lotissement.

Les travaux ont démarré début mars au lieu dit «la Pèce»; 6 lots seront à vendre prochainement.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter la mairie de Vébron ou la Communauté des communes.

Coût de la construction du lotissement : 133 532 €HT



Mur en schiste à l'entrée du lotissement

## Un projet abouti : la Ruche à Rousses

« Tout vient à point à qui sait attendre » dit le proverbe, et si, pour la construction du restaurant de Rousses, le projet a mis un certain temps à se concrétiser, la réalisation elle-même a demandé seulement quatorze mois, depuis le premier jour de démolition (février 2008), jusqu'à l'ouverture du restaurant (avril 2009). Les artisans ont été compréhensifs, sérieux, assidus, et Bruno et Christine LANGLAIS ont pris possession de leur nouvel outil de travail avec enthousiasme.

Le bâtiment comporte un appartement au premier étage, le rez-de-chaussée abritant la cuisine, le bar et la salle de restaurant. Par ailleurs, une salle hors-sac est mise à la disposition des pratiquants du canyoning qui peuvent s'y changer et utiliser les sanitaires.

Pour les curieux, l'appellation « la Ruche » vient de l'enseigne « La ruche des Cévennes » qui, jusque dans les années soixante, était une épicerie installée dans cette maison.

Les gérants ont obtenu le label « Café de Pays », qui donne l'assurance de trouver des produits locaux (boissons et nourriture), des informations, un présentoir de produits à emporter (charcuteries, vins, miels,..) mais aussi, des produits de première nécessité (conserves, farine, huile, sucre...) constituent le coin « épicerie de dépannage ». Des animations sont aussi programmées, comme un concert d'accordéon en relation avec le foyer

rural et la FDFR le 14 novembre avec Bernard ARIU et un spectacle sur J.Prévert, en octobre avec le théâtre du Granite de St Chély d'Apcher.

Le cout global du projet est 600 000 € HT.

Subventions obtenues :

- Etat : Dotation Globale d'Equipement 52 686€ HT  
Dotation Développement Rural: 105 350€ HT
- Conseil régional : 16 500€ HT  
50 000€ HT
- Conseil général : 37 192€ HT  
7 622€ HT

Total des subventions : 347 350€ HT soit 58%.

Le reste du projet est financé via un prêt .

*La Ruche est ouverte tous les jours  
(sauf dimanche soir et lundi soir). Tél. 04 66 44 08*



L'entrée de l'auberge

**NB : Les aides à l'investissement sont accordées sur une base Hors Taxe sur la Valeur Ajoutée car les collectivités récupèrent la TVA à hauteur de 15% .**

# Subventions 2009

Chaque année la Communauté des communes est sollicitée par un certain nombre d'associations, voici la liste des structures auxquelles le conseil communautaire a décidé d'octroyer une subvention pour l'année 2009.

École de Barre des Cévennes	Organisation d'un voyage scolaire en Tunisie	800€
L'Ecran cévenol	21 <sup>ème</sup> Festival vidéo de Vébron	2200€
Vébron production	Organisation de la foire à l'art vivant - l'art de vivre à Vébron	100€
Association des assistantes maternelles des Cévennes	Achat de matériel de puériculture pour du prêt, organisation de temps de rencontre	100€
Association Djemb'eguété	Acquisition de matériel pour les ateliers de découverte, organisation d'un concert de musique africaine.	100€
Foyer rural de Florac	Accueil des adolescents hors temps scolaire - centre de loisirs, club d'activités	300€
Ciné club de Florac	Organisation de projections publiques	200€
Foyer rural de Vébron	Organisation de la course pédestre la Ronde des Castors	100€
Association Ballet BROSS'	Promotion de la danse et de la culture	350€
Lozère endurance équestre	Organisation de la course équestre d'endurance des « 160km de Florac »	350€
Coustel dance country	Organisation de la journée Country à Pâques	200€
Association Arts... points de Suspension	Promotion des arts plastiques	300€
Association des parents d'élèves de Vébron	Organisation d'un voyage scolaire à l'étranger	300€
Association Barre parallèle	Appui aux actions de la bibliothèque	200€
Les amis de la foire de la Madeleine	Organisation de la foire de la Madeleine à Barre des Cévennes	100€
Artisans bâtisseurs en pierre sèche	Structuration et développement de la filière « pierres sèches » en Cévennes	100€
Enfants de Florac et d'ailleurs	Propositions d'animation auprès d'enfants de Florac afin de recueillir des fonds pour soutenir des actions humanitaires	150€
Sur le chemin de Stevenson	Structuration, animation du chemin de Stevenson	300€
Association des métiers d'arts en Cévennes	Développement économique touristique, accompagnement à l'installation d'artisans d'art	200€
Châtaignes et marrons des Cévennes et du haut Languedoc	Participation à la mise en œuvre de l'AOC châtaigne des Cévennes	100€
Cévennes Ecotourisme	Mise en œuvre des principes de l'écotourisme au niveau des Cévennes	400€
Association du centenaire du CFD	Organisation du centenaire du CFD	800€
École et nature	Organisation d'un voyage scolaire pour les enfants de l'école de Rousses	300€
Collège des Trois Vallées	Organisation d'un concours de calcul mental : le tournoi des grands Causses	50€
Les Gens de la Soupe	Organisation du 9 <sup>ème</sup> festival de la soupe	500€
Biojour	Action de sensibilisation à l'écoconsommation	300€

# Ça bouge !

## La maison de l'emploi



La Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale est un réseau départemental comprenant 9 plateformes ; la plateforme de Florac est portée par la Communauté de Communes du Pays de Florac et du Haut Tarn ; l'animation a été confiée au Pays Gorges Causses Cévennes au 1<sup>er</sup> Juillet 2009.

Voici la liste des organismes que vous pouvez rencontrer directement à la maison de l'emploi :

Organisme	Périodicité	Horaires	Fonctionnement	Objet
<b>MLL</b> <i>Mission Locale Lozère</i>	Chaque mardi	9h30 à 12h	Rendez-vous et libre Tél : 09 65 20 03 92 (Florac) 04 66 65 15 59 (Mende)	Accompagnement des jeunes de moins de 26 ans
<b>ALOES</b> <i>Association Lozérienne Emploi Solidarité</i>	Chaque 2 <sup>ème</sup> mardi du mois	9h30 à 11h30	Rendez-vous et libre Tél : 04 66 65 26 66	Association intermédiaire : proposition de missions de travail
<b>CIDFF</b> <i>Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familiales</i>	Chaque 1 <sup>er</sup> jeudi du mois	9h à 12h30	Rendez-vous et libre Tél : 04 66 49 32 65	Appui méthodologique dans la recherche d'emploi / formation
<b>VAE</b> <i>Validation des Acquis de l'Expérience</i>	Chaque 2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> vendredi du mois	9h à 17h	Rendez-vous et libre Tél : 06 86 38 70 55	Information et Conseil sur la VAE

## Leader

Leader est un programme européen territorialisé d'aide financière aux initiatives en milieu rural d'une durée de 5 ans .

Notre Communauté de communes fait partie du Groupement d'Action Locale (GAL) Terres de vie qui inclut le Pays Gorges Causses Cévennes. Le GAL soutiendra les projets qui viseront à « créer des services de proximité, favoriser les initiatives culturelles innovantes , valoriser le patrimoine naturel, soutenir la création de micro-entreprises, favoriser la pluriactivité des exploitations agricoles, soutenir les adaptations des exploitations agricoles aux nouvelles contraintes énergétiques , promouvoir de manière collective l'offre touristique locale , structurer de nouvelles stratégies collectives

de développement, soutenir l'animation pour la mise en œuvre de projets de développement de la filière bois-forêt, diffuser les pratiques novatrices en vue de préserver l'état des ressources naturelles pour une agriculture et une sylviculture durables » .

Pour plus d'information vous pouvez contacter les personnes suivantes :

- \* L'animatrice du GAL : Pamela D'Authier  
[gal.terres.de.vie.en.lozere@orange.fr](mailto:gal.terres.de.vie.en.lozere@orange.fr) / 04.66.47.68.49  
Permanence à Florac tous les mardis (1 Place Paul Comte).
- \* Le chargé de mission Pays Gorges Causses Cévennes : Sylvain Lhuiller  
[asso.prefiguration.gcc@orange.fr](mailto:asso.prefiguration.gcc@orange.fr) / 04.66.45.69.95



## Un lotissement d'un nouveau genre, On en discute?

La commune de Barre et la Communauté des communes cévenoles Tarnon Mimente vous invitent à participer

à une présentation puis à un débat sur le projet du nouveau lotissement à Barre des Cévennes.

Cette rencontre aura lieu un après midi de septembre à la salle des fêtes de Barre des Cévennes.

« *Vivre en lotissement* » cela peut être différent de ce que l'on a l'habitude de voir. Cela peut rappeler les villages d'autrefois... avec de petites ruelles entre les maisons qui, adossées les unes aux autres, coupent le vent et resserrent les liens entre les habitants.

« *Vivre sa maison* » cela peut être dans une maison si

bien conçue et si bien isolée des courants d'air que l'on n'a pas besoin de beaucoup de chauffage pour s'y sentir bien au chaud en hiver et aussi, pourquoi pas, au frais en été.

« *Participer à construire sa maison* » c'est possible ...

« *Apprendre les nouvelles techniques du bâtiment* » c'est possible...

Venez nombreux pour en débattre...

Outre le conseil municipal et le conseil communautaire, nous espérons la présence des représentants du Parc National des Cévennes, de la CAPEB, de la FFB, de la DDE, du Pays Gorges-Causse-Cévennes et des associations : Comité de Bassin d'Emploi, Hameaux Durables en Cévennes.

## Transport Florac Ales

La ligne régulière Florac-Alès, hors saison estivale était en suspens depuis un an. Les conditions financières proposées aux usagers et aux collectivités, lors de l'appel d'offres, ne permettaient pas un maintien de cette ligne.

Un fort mécontentement a été exprimé par la population, notamment floracoise.

Un partenariat entre le Conseil général de la Lozère et les Communautés de communes concernées devrait permettre sa réactivation à partir d'octobre 2009 jusqu'en avril 2010 pour une année test.

Cette ligne régulière fonctionnera uniquement à la demande, le mercredi et le samedi. Les usagers devront obligatoirement appeler un numéro qui sera communiqué ultérieurement.

Le départ se fera à 8h de Florac, pour un retour prévu vers 17H.

Le coût financier sera réparti entre le Conseil général, les Communautés de communes concernées et les usagers.

## Nouvelle tête

Nelly Cantin, maman d'une petite fille de deux ans, a été recrutée depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009 à

temps partiel (24 h hebdomadaires) par la Communauté de Communes en tant qu'agent de développement. Son parcours professionnel l'a emmenée des montagnes d'Ardèche, où elle était à la fois animatrice du programme européen Leader et salariée du SIVOM (devenue ensuite Communauté de Communes) à la Margeride où, durant un an, elle a travaillé pour la Communauté de communes du canton de Châteauneuf de Randon.

*Écoutons ses premières impressions en arrivant ici et sa vision du territoire :*

« Le premier jour où je suis arrivée, j'ai assisté à un conseil communautaire. J'ai remarqué une forte présence féminine, un partage de pouvoirs par les élus locaux, ...et une certaine ouverture d'esprit .

En effet, je pense qu'ici la réflexion autour des notions de respect de l'environnement, de la nécessité de *bien*

*accueillir* de nouveaux habitants, est bien avancée. Mais à mes yeux, les Cévennes ont toujours été un territoire innovant sur la thématique de l'accueil, qui va de pair avec un travail sur l'habitat et le foncier. Par contre le territoire de la Communauté rencontre les problématiques récurrentes d'autres territoires ruraux : le maintien des services, du lien social... »

Permanences : le mardi, mercredi, jeudi de 9h à 18h.

*Rappelons que la Communauté de commune compte aussi Violaine Martin qui est chargée de l'ensemble du suivi administratif et comptable de la Communauté depuis 2006 .*



## Centenaire duCFD

Il y a déjà plusieurs décennies que le petit train, une Micheline, qui reliait Florac à Sainte-Cécile d'Andorge, ne siffle plus à l'entrée des tunnels. Pourtant, il reste dans bien des mémoires et ceux qui en parlent ont toujours un soupçon de mélancolie dans la voix.

Tous ceux-là se sont réjouis à l'idée de fêter le Centenaire de cette voie ferrée. Une idée qui a germé dans l'esprit d'un groupe de personnes passionnées, au point qu'est née l'Association du Centenaire du CFD. Pendant près d'une année ces bénévoles ont travaillé à l'élaboration et la mise en pratique d'un programme festif et culturel.

Après la fastueuse inauguration qui a eu lieu à Florac, on a dîné à la Salle Prunet, conté à Cassagnas, dansé en costumes d'époque à St Julien d'Arpaon, randonné à Barre des Cévennes et partout sur l'ancienne voie ferrée.

Au cours de ces randonnées sur La Ligne Verte, outre le plaisir de découvrir la beauté des paysages et de la nature, on ne peut pas rester insensible aux ouvrages d'art. Ces randonnées sont l'occasion d'admirer le travail effectué, avec si peu de moyens, par ces hommes désireux de désenclaver la région. On reste étonné par la taille

des blocs de pierre transportés et hissés pour soutenir la petite voie ferrée, par l'harmonie des murs, la solidité encore intacte des tunnels et des ponts. Tout naturellement, on pense alors aux Hommes de la Route d'André CHAMSON...

A noter : un film DVD « Mémoires d'un train cévenol » a été réalisé par Jacob Galissard. Il est avant tout le recueil émouvant de témoignages de gens d'ici qui ont travaillé sur la ligne et vécu avec ce petit train pas comme les autres. Il est disponible sur demande à l'association du centenaire :

[centenaire.cfd@orange.fr](mailto:centenaire.cfd@orange.fr) ou au Tabac de l'esplanade à Florac.



À St Julien d'Arpaon

## Le statut d'auto-entrepreneur

Créer son entreprise en France reste complexe sur le plan administratif. Le nouveau statut d'auto-entrepreneur a pour vocation de rendre la création d'entreprise accessible à tout le monde et de permettre à des porteurs de projets de tester leurs capacités d'entrepreneurs sans se brûler les ailes en cas d'échec. L'entrepreneuriat peut se vivre de façon non linéaire, c'est à dire soit alternativement, soit exclusivement, ou bien cumulativement dans une vie professionnelle avec un autre statut.

Ce nouveau statut doit permettre aux salariés et aux retraités qui le souhaitent de créer une autre activité en parallèle et ainsi de « gagner plus ». Une réponse à toutes celles et tous ceux qui aspirent tout simplement à la liberté de l'activité professionnelle, à la liberté de créer pour un temps et pas pour une vie, à la liberté de s'arrêter quand ils le souhaitent, sans complexité administrative.

Concrètement, une personne qui souhaite développer une activité complémentaire sera dispensée des formalités d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au registre des métiers, démarches

habituellement obligatoires.

Les nouveaux créateurs d'entreprise, pendant les deux premières années d'activité s'acquitteront de leurs cotisations sur une base forfaitaire fictive ou sur un revenu estimé et fourni par eux-mêmes, qui donnera effectivement lieu à un re-calcul sur la base du revenu professionnel réel en 2<sup>ème</sup> année pour ce qui concerne la 1<sup>ère</sup> année d'activité et en 3<sup>ème</sup> année pour ce qui concerne la 2<sup>ème</sup> année d'activité.

Sur le territoire de la commune de Vébron, trois auto-entrepreneurs ont décidé de s'installer :

- Olivier CRESTE « multiservices »,
- Chantal TITELION « artisanat d'art – fabrication de meubles en carton, Chantal souhaite transmettre son savoir-faire grâce à des formations notamment en milieu scolaire »,
- Dominique GIBERT « secrétariat ».

Il est évident qu'une telle initiative gouvernementale ne va pas sans susciter des craintes, notamment de la part des artisans, qui y voient une forme de concurrence déloyale.

Seul l'avenir prouvera l'intérêt de cette opération.

# Écobuage et brûlage en tas

L'écobuage est la destruction par le feu de végétaux au sol non coupés (herbes, broussailles, litière). Ainsi, le brûlage de feuilles sous les châtaigniers, du moment qu'elles ne sont pas rassemblées en tas, est considéré comme un écobuage.

L'écobuage est une pratique dont l'intérêt principal au plan écologique, réside dans l'entretien du milieu et le maintien des espaces ouverts.

Mais un écobuage pratiqué dans le non-respect de la réglementation en vigueur, ou mal maîtrisé, peut être lourd de conséquence, sur le plan écologique, sur le plan

humain et parfois sur la mobilisation des moyens matériels et financiers engagés. (*le témoignage d'un particulier que vous pourrez lire ci-après en est l'illustration*).

Le brûlage de végétaux coupés consiste à brûler des végétaux coupés rassemblés en tas.

L'arrêté préfectoral n° 2008-197-009 du 15 juillet 2008 relatif à la prévention des incendies de forêts dans les communes du département de la Lozère et fixant les règles d'emploi du feu, précise toutes les modalités et les obligations à la pratique de cette technique.

	Période interdite
	Période réglementée
	Période autorisée, sous l'entière responsabilité du propriétaire ou ayant-droit

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septem-	octobre	novembre	décembre
	Emploi du feu en général											
Vent + de 40km/h												
cigarette												
	écobuage											
Ecobuage + de 1000m d'altitude												
Ecobuage - de 1000m d'altitude												
	Brûlage de végétaux coupés											
Végétaux coupés												

Une plaquette a été éditée qui détaille les règlements concernant le brûlage des végétaux coupés et de l'écobuage. Elle est disponible dans chaque mairie. Il est indispensable d'en prendre connaissance avant d'entreprendre le moindre brûlage.

## Conseils :

- Disposer à proximité immédiate d'une réserve d'eau suffisante et de moyen de lutte adapté pour la mise en œuvre de l'eau d'extinction ;
- Veiller à ce que le tas à brûler soit d'un volume déterminé de manière à ce que lors de la mise à feu, il ne présente aucun risque de propagation par rayonnement aux parcelles et aux espaces contigus.
- Réaliser préalablement sur le périmètre de la superficie à brûler les aménagements nécessaires pour que le feu ne se propage pas à l'extérieur de celle-ci et ne cause pas de dégâts aux tiers ou à la faune et la flore protégées ;
- Respecter une période de trois ans entre deux écobuages sur la même parcelle ;
- Entretenir par la suite la parcelle écobuée par une activité pastorale agricole ou utile pour l'environnement et la prévention des incendies .

## Feu et assurances :

Dans tous les cas, il faut également vérifier d'être couvert par son contrat d'assurance pour la réparation des dommages pouvant être causés par le brûlage.

Attention, il ne faut pas confondre avec la clause « risques civils » qui ne couvre pas ce type de dommages !

## Assistance des pompiers :

Tous les ans, les pompiers proposent gratuitement leur assistance à l'écobuage.

Cette campagne d'assistance débute chaque 1<sup>er</sup> décembre.

Les demandes d'assistance du SDIS (annexe n° 2 de l'arrêté) peuvent être envoyées à la sous-préfecture du 15 avril au 15 septembre, dernier délai.

## Témoignage d'un particulier, victime d'un écobuage mal maîtrisé en Lozère

**Ce témoignage prouve qu'on peut perdre la maîtrise de « son feu » alors qu'on pensait avoir évalué tous les risques et pris toutes les précautions.**

*« Ce jour, vers 15 heures, le temps était couvert à nuageux, les prévisions à l'orage, le vent nul. Vu que la veille, j'avais fauché mon pré (500 m<sup>2</sup>), il fallait me dis-je couper l'herbe sous les noyers qui sont plantés sur le haut du talus. J'ai passé la débroussailleuse là où je pouvais, mais dans la pente envahie de hautes herbes, il m'est apparu que je ne pouvais que brûler (une surface d'à peine 10 m<sup>2</sup>).*

*Comme le temps, me semblait-il, le permettait, j'ai allumé par le bas du talus, sachant qu'arrivées en haut (3 à 4 m), les flammes n'auraient plus d'aliments étant donné que j'avais fauché.*

*Tout en surveillant et en intervenant avec ma pelle sur les flammes, j'ai été surpris par un coup de vent soudain ; le tonnerre a grondé et quelques gouttes sont même tombées.*

*J'ai vu les flammes s'emballer, gagner l'herbe coupée et sauter dans une partie broussailleuse ne m'appartenant pas !*

*J'ai sans tarder fait le 18. J'ai situé le lieu car j'habite un endroit très isolé, escarpé, à 2 km de toute autre habita-*

*tion.*

*Une demi-heure après, le premier camion citerne est arrivé mais le feu s'était circonscrit de lui-même, faute de quoi s'alimenter dans la pente pierreuse et caillouteuse. Seul, un buisson brûlait encore ; les pompiers l'ont éteint en quelques minutes. Les gendarmes, arrivés en second peuvent en témoigner : le feu était éteint à 90 %.*

*Ceci est la version exacte des faits.*

*PS : la surface brûlée chez le voisin est d'environ 3 000 m<sup>2</sup> de friches. »*

### Conséquences de cette « non maîtrise » de l'écobuage :

- 15 000 m<sup>2</sup> de surface totale brûlée d'après l'estimation des pompiers, pour rappelons-le, une surface initiale à brûler de 10 m<sup>2</sup> ;
- mobilisation d'1 véhicule léger tout terrain, 4 camions citerne, 15 pompiers venus de 4 postes de secours différents, 2 gendarmes ;
- PV de 135 € minimum (ou obligation de faire un stage de 2 jours à l'École du Feu), pour écobuage en dehors de la période autorisée, dans ce cas précis.





## Lettre d'un poilu (suite)

Dans notre précédente parution vous avez pu faire la connaissance de Numa au travers de ses lettres de « poilu ». Monique Fraissinet nous livre ici la suite de ces lettres. Il est évident que les extraits qu'elle nous a confiés sont très personnels et que leur utilisation à d'autres fins serait tout à fait indélicate. Voici donc les extraits des lettres écrites par Numa Fraissinet de Grattegals (St Laurent de Trèves) à ses parents et son épouse Eva dans les années 1917 et 1918, années où il a été prisonnier de guerre.

Les lettres ont été volontairement recopiées in extenso d'où quelques fautes .

\* Janvier 1917

*Nous voilà en ligne depuis 2 jours on est à peu près à 200 mètres des bôches. C'est rare si chaque matin il ne saute pas quelques mines, elles sautent toujours à la même heure, cela fait qu'il n'y a pas de victimes. Je crois bien qu'au printemps il se passera quelque chose. Nous sommes dans un village, on est tout à fait mal logés, nous sommes tellement nombreux que tous les hangars sont occupés. Pour pouvoir se défendre au froid on est obligés de se serrer les uns contre les autres, le jour on s'arrange en courant d'un côté ou de l'autre on se réchauffe tout de même. On n'est pas des plus heureux et l'on ne voit jamais que cette guerre prenne fin.*

*Nous sommes à la gauche de la côte 304, vous en avez entendu souvent parler dans les journaux. On va chercher la soupe une fois par jour à 2 km, on y va la nuit pour ne pas être vus des bôches.*

\* Le 26 Janvier 1917

*Me voilà prisonnier de guerre depuis hier soir. Ne vous faites pas de chagrin, je suis en parfaite santé. Dès que je saurai mon adresse je vous l'enverrai. Beaucoup de baisers à mes enfants.*

**La famille n'a reçu aucun courrier de Numa entre le 29 Janvier et le 5 Mars 1917.**

\* du 5 Mars 1917 au 2 décembre 1917

*Pendant le premier mois envoyez-moi 4 colis et écrivez-moi souvent. Me voici au camp de Nürnberg en Allemagne. Je suis avec Pascal de Vernagues, les autres camarades ont été dirigés dans d'autres camps. En arrivant on a pris une douche et nos effets ont été désinfectés. Depuis que je suis prisonnier je n'ai pas eu de vos nouvelles. Vous aurez la bonté de m'envoyer un colis de 5 kg ainsi qu'une longue lettre me donnant beaucoup de détails de vous tous ainsi que des parents et amis. Je languis de savoir ce que vous faites. Dans les premiers colis vous y mettrez une livre de chocolat chacun, des macaronis, du riz, des pois partagés au moulin, de la farine qui est très nourrissante, de la graisse, du lard, du sucre, s'il vous est possible, une pierre de savon pour laver mon linge, une paire de chaussettes. Inutile de m'envoyer des conserves qui sont très chères. Dans un deuxième colis envoyez-moi du miel, de l'huile.*

*J'étais rentré au camp maigre et mes forces étaient disparues. D'après les anciens prisonniers j'en ai encore pour 25 jours pour recevoir de vos nouvelles, ils seront bien longs. Depuis bientôt quatre mois que je ne sais rien de vous on a le temps de se faire plus d'une idée. Espérons que l'avenir nous réservera des jours meilleurs une fois que nous pourrons correspondre. Dans quelques jours nos irons travailler à la campagne. Ecrivez-moi souvent et donnez beaucoup de détails de vous tous.*

J'ai fait connaissance d'un bon camarade ancien prisonnier. Il habite tout près de Génolhac. Je vous donnerai l'adresse de ses parents. Vous correspondrez avec eux, soyez leur reconnaissant car depuis 2 semaines je mange avec lui en attendant que mes colis arrivent. Je n'ai encore rien fait depuis ma rentrée au camp. A l'avenir je ne sais pas si je serai employé aux travaux du camp ou si je serai envoyé en campagne. Vous prendrez ces renseignements auprès des Comités soit de Florac ou de Mende afin qu'ils m'envoient des effets militaires car ceux que j'ai sont complètement usés. Je viens de recevoir le 4<sup>ème</sup> colis contenant sucre, café, lard, chocolat, riz, macaronis, cacao et 7 œufs, le tout arrive en bon état, miel en bon état.

Donnez-moi des nouvelles des camarades qui étaient avec moi, si Aloïs (Boudon) a écrit. Pascal de Vernagues se porte toujours bien. Il est maintenant cuisinier. Je vous prierai encore une fois de prendre soin de vous, surmontez vos soucis et ne vous esquintez pas au travail, espérons que l'avenir nous réserve des jours plus heureux. Vous m'enverrez une paire de sabots garnis, ainsi qu'une paire à Pascal, sa femme vous donnera la mesure. Donnez-moi des nouvelles de mon frère, embrassez bien mes enfants. J'ai reçu 2 colis du Comité de Florac. Je pars demain pour la campagne. J'apprendrai le métier de cultivateur.

Je suis à une soixantaine de kilomètres du camp de Nürnberg. On a rentré la récolte. Etant à la campagne je pourrai me suffire avec moins de colis. Il me faudrait tout de même trois colis par mois et une paire de chaussettes avant que le froid arrive. Retournez-moi le tricot que je vous avez envoyé par Puech de Montagut. Dans ce village nous sommes 2 français, après le travail on cause un moment cela fait qu'on languit moins. Quand vous verrez Anne Pascal de Vernagues donnez-lui de mes nouvelles, qu'elle envoie de ma part le bonjour à son mari.

Dans chaque colis vous m'enverrez un paquet de tabac et du papier cigarette. Vous direz bien peut-être que je pourrais me passer de fumer, mais ici on a le temps de faire un peu de tout. Je souffre de l'estomac.

La langue allemande est difficile, on a de la peine à se comprendre. Maintenant je charrue avec une paire de vaches ou un cheval.

Le travail de cultivateur n'est pas trop difficile à apprendre. Nous voilà au milieu du mois de septembre. Parfois le cafard me démange et je n'ai que le travail pour distraction. A la campagne je ne suis pas libre de faire ma cuisine. Envoyez-moi le plus possible des choses préparées que je puisse manger froid avec les biscuits que je reçois de France.



Numa et sa femme Eva

Voilà neuf mois que je suis prisonnier et un an que je n'ai pas vu ma famille. Je prierai mon père et ma mère de m'envoyer quelques mots dans une lettre afin de me rassurer s'ils se portent bien. L'époque des châtaignes va commencer, vous m'en enverrez de temps

**Le 29 Novembre 1917, Numa envoie une carte à sa fille Nina (Denise)**

*Je vois que malgré que tu sois éloignée de ton papa tu penses toujours à lui,....que tu fais beaucoup de progrès à l'école. Prends soin de ton petit frère. Donne le bonjour à Aline Besède. Tendres baisers de ton papa.*

**Du 6 Janvier 1918 à Octobre 1918**

*Nous voilà rentrés dans la nouvelle année. Elle verra encore bien de peine et de douleurs. J'attends la libération avec impatience. Vous devez avoir de la peine à trouver des gens pour planter les pommes de terre.*

*Je suis à Erlangen 2ème compagnie. Les dernières nouvelles de votre part sont datées du 20 février. J'ai appris avec beaucoup de peine qu'Aloïs ne donnait plus signe de vie et je partage la douleur de cette pauvre famille.*

**Le 21 Avril 1918**

*Dans 3 jours j'aurai 34 ans et pendant ma jeunesse je n'aurai jamais cru qu'à cet âge je sois prisonnier de guerre. Je vous envoie deux photos de moi. Voilà 9 mois que je suis dans le même ferme et le cafard augmente de plus en plus, j'aimerais bien de changer mais étant prisonnier on ne peut pas disposer de soi-même comme dans le civil. Aujourd'hui c'est Pentecôte cela nous permet de nous réunir avec les copains des villages voisins, on cause du pays, on n'en sait malheureusement pas grand-chose mais le temps passe plus vite. J'aimerais bien recevoir votre photographie ainsi que celle des enfants s'il vous était possible. Ici on parle beaucoup de l'échange des anciens prisonniers ; c'est peut-être un bourrage de crâne. Des camarades auront bientôt 4 ans de captivité. Il leur tarde tout de même de revoir le pays natal. Je reçois une fois par mois 5 ou 6 lettres en un seul jour et il me faut attendre un autre mois sans rien recevoir aussi la vie devient de plus en plus languissante. Nous voilà au mois de juillet et la guerre touchera bientôt à ses 4 ans. Sauf la famine rien ne prévoit la fin de ce triste fléau.*



*J'ai reçu votre photographie et celle des enfants. Ils sont superbes et ont beaucoup grandi. C'est malheureux de dire que je ne les reconnais plus ; ils n'ont plus la même figure, il faut admettre qu'à cet âge dans deux ans les enfants ont vite changé.*

*(Le 18 Août) Je reçois vos lettres datées du 16, 18 et 21 juillet.*

**Dernière lettre datée du 3 Novembre 1918 :**

*J'ai terminé le travail des champs, à l'avenir on ramassera du bois pour passer l'hiver, ce sera mon travail pendant 4 mois. Je me demande souvent comment vous faites pour faire votre travail. Les moulins voisins sont-ils toujours fermés ? Est-il rentré des prisonniers du mois d'Août 1914. Cet échange à l'air de se faire bien lentement avant que mon tour arrive il y en a bien pour 2 ans. Il doit tarder à mon père que je vienne le seconder, je ne comprends pas comment il peut aboutir à faire tout son travail.*

# À vos poubelles, citoyens !



A une époque où le plus grand nombre d'entre nous a pris conscience des responsabilités personnelles de chacun, il est essentiel d'être informé et de comprendre pourquoi notre attitude et notre implication peut changer la face du Monde. Ce n'est ni un grand mot, ni une utopie.

Lors d'un récent voyage à Dakar, j'ai été réellement scandalisée par un paysage souillé de sacs en plastique jonchant le sol, accrochés aux arbres, absolument partout. L'œil ne pouvait trouver le moindre espace sans les taches multicolores des détritiques. Nous avons échappé à ce phénomène. Il ne nous viendrait pas à l'idée de laisser traîner dans la nature de tels déchets. Pourtant, l'époque n'est pas si lointaine où l'on vidait les pots de chambre par la fenêtre et où on se débarrassait des ordures dans le premier ravin venu. Lorsque nous nettoions le petit ruisseau qui coule sous la maison, nous trouvons encore des tessons de bouteilles, des débris de faïences et autres éclats de vaisselles qui remontent du sol où ils étaient enfouis depuis des décennies...

Le ramassage des ordures a contribué à nous faciliter la vie et à nous apprendre combien il est plus agréable de vivre dans un environnement propre. Nous nous sommes vite habitués à profiter d'un service qui nous apparaît désormais normal.

Mais ce service a un coût. Un coût d'autant plus élevé que notre société de consommation intense a engendré un surcroît de déchets.

A la suite de ce qu'on appelle les *trente glorieuses*, années fastes durant lesquelles nous avons, après la guerre, consommé, usé et profité sans trop nous poser de

questions, le retour du balancier est là : nous avons trop gaspillé ; nous avons trop souillé. Il nous faut maintenant nous débarrasser des surplus encombrants et inutiles .

Dans un même temps, les scientifiques nous ont alertés sur le devenir de notre Planète. Petits effets, grandes causes, tout est lié. Il n'y a pas que les industries lourdes qui polluent l'atmosphère, mais aussi l'incinération des emballages de nos pots de yaourts, les déchets plastifiés que nous laissons traîner, les vidanges sauvages de nos voitures...

Une industrie nouvelle a été créée : le traitement des déchets. Le Président du SDEE nous apprend *qu'un sondage récent révèle que 95% des Français considèrent l'environnement comme un sujet essentiel et 74% pensent que la gestion des déchets est une action des plus importantes.* (Le Journal du tri, N° 5 – mai 2009)

Pourtant, si la conscience est réelle pour la plupart d'entre nous, la mise en pratique fait curieusement défaut. Plusieurs raisons à cela :

- Nous estimons que c'est bien compliqué d'avoir à calculer dans quel container expédier l'objet de notre rebut.
- Nous estimons que devoir transporter nos déchets est une corvée dont nous devrions être dispensés, puisque nous payons une taxe.
- Nous estimons que c'est aux pouvoirs publics de remédier aux problèmes
- Nous estimons, bien souvent, que le voisin pollue plus que nous. Nous ne voyons pas non plus en quoi les pneus, cartons ou bidons que nous laissons traîner peuvent déranger les autres.

A l'ouverture de certaines enveloppes, au mois d'octobre, ça râle, ça grogne, ça rouspète dans bien des foyers !

« Les taxes ont encore augmenté ! »

« A quoi correspondent ces taux ? »

« On paye de plus en plus cher mais le service est de pire en pire ! »

« On doit trier nos déchets ! On facilite leur travail mais ils nous font payer plus qu'avant ! »

« Ici, je dois payer une taxe de 12,47% d'ordures ménagères, alors qu'en ville, je ne paye que 11,96%. En plus, je ne viens qu'au mois d'août ! »

« Moi, je n'ai jamais compris comment sont calculés ces taux et où va mon argent... »

« La mairie ne fait vraiment pas son boulot ! »

Entendant cela, nous avons résolu de rencontrer les intervenants de nos communes, qui veulent bien s'occuper de cet épineux problème.

Alain DELPUECH est le délégué communal de Saint Julien d'Arpaon, élu au Conseil d'Administration du SICTOM. Il connaît à fond le dossier du ramassage des ordures et nous explique comment il est organisé. La loi stipule que les communes sont seules responsables du ramassage des ordures ménagères sur leur territoire et de la salubrité publique. Il est évident que pour de petites communes rurales telles que les nôtres, le ratio des coûts est soigneusement étudié. Aucune aide ne provient de l'Etat en ce qui concerne la collecte proprement dite. Seules des aides incitatives à l'investissement en matériel peuvent être allouées, après étude des dossiers. Pour des raisons de rentabilité et d'efficacité, les communes peuvent décider de déléguer leur compétence à des sociétés privées ou publiques. Les communes de la Communauté Cévenoles Tarnon-Mimente ont choisi de s'affilier à deux organismes publics.

Nous ne détaillerons pas ici le code général des collectivités territoriales, ni les lois et décrets qui, depuis 1975 jusqu'au dernier arrêté de janvier 2003 régissent l'élimination des déchets ménagers et assimilés. Il faut seulement savoir que nos déchets sont à présent pris en charge par :

- Le SDEE, organe départemental qui s'occupe du verre, du papier, des emballages, et des déchets pouvant être recyclés. A noter que le SDEE publie un petit journal fort instructif et bien utile lorsque nous hésitons sur la destination de nos rebuts ! Le « journal du tri » est distribué dans les boîtes aux lettres ou disponible dans les mairies et nous vous en conseillons vivement une lecture attentive !
- Le SICTOM, créé en 1979 est un Syndicat Inter-Communal de Traitement des Ordures Ménagères, qui assure le ramassage de nos poubelles dans les villages et les hameaux. Les camions de ramassage des ordures effectuent quatre-vingt dix mille kilomètres par an dans les Bassins du Haut-Tarn pour ramasser deux mille tonnes d'ordures. Le SICTOM des Bassins du Haut-Tarn collecte les déchets de 20 communes. Deux délégués par com-

mune (quelle que soit la taille de la commune) siègent au Conseil d'Administration.

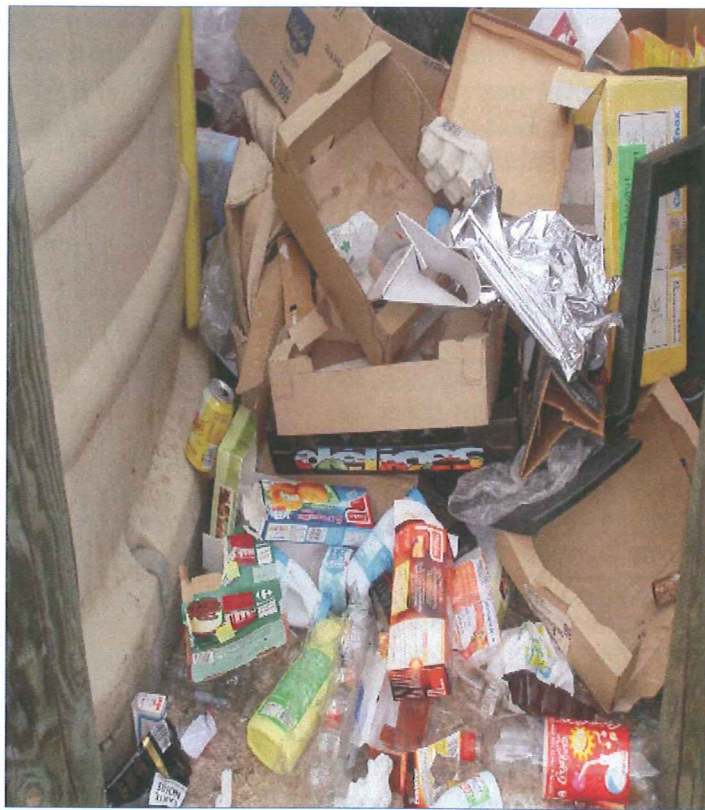
**NON**, ce n'est pas un vain mot de dire que nous devons faire preuve de civilité

**OUI**, c'est notre responsabilité totale d'effectuer aussi correctement que possible le tri des déchets dont nous nous débarrassons.

Il est désolant de constater l'état ordurier des lieux de dépôt des déchets à recycler. Non, on ne laisse pas sur le sol des cartons, des pots cassés, des débris de verre, des bidons crevés, tous ces *encombrants* que nous laissons sur place en vertu de la loi du moindre effort. Outre que ce laissez-aller peut causer des accidents, la seule vue de ces immondices n'est pas digne de notre civilisation

Certes, les *encombrants* sont un problème pour beaucoup. Le dépôt à la déchetterie n'est pas encore entré dans nos habitudes. Pourtant nous allons facilement faire nos courses à Florac ou même à Mende ! Mais, direz-vous, bien des personnes âgées ne conduisent pas. Les malades non plus. Il suffit de passer un coup de fil à la Mairie dont on dépend et de faire une demande pour qu'un employé communal vienne s'occuper des déchets encombrants.

« Ça ne risque pas ! s'est exclamé ma voisine, je ne vais pas montrer à tout le monde ce dont je me débarrasse ! » Je me suis donc rendue à Saint Julien du Gourg pour déposer ses pots de fleurs cassés, un broc en plastique déchiqueté, un vieux pot de chambre ébréché et trois cartons trop gros pour être jetés dans le container des petits emballages.



Là, surprise ! Le lieu est propre, organisé à la perfection et quand des arbres auront poussé on pourra croire à un jardin fort agréable. Monsieur CHABROL, le Président, m'explique l'organisation de la déchetterie : un emplacement est réservé au stockage de l'électroménager lourd. C'est un alignement de machines à laver, cuisinières, etc... Un autre emplacement pour le « froid » réfrigérateurs ou congélateurs. Très proches, des étagères où est rangé le matériel électronique usagé. Il y a là des ordinateurs, des chaînes hi-fi, de vieilles télévisions. Un peu plus loin, on trouve le petit électroménager. Tout sera emporté, désossé, recyclé par des sociétés spécialisées.

En contrebas du parking se trouvent les énormes bennes qui recueillent gravats et gros emballages. Les camions de ramassage des ordures ménagères déversent leur collecte dans des bennes régulièrement acheminées à Mende. Là-bas les déchets sont triés et éliminés. Coût par benne : 200 €.

Pour réduire encore ce coût, Monsieur CHABROL explique que le Conseil d'administration du SICTOM a voté l'acquisition d'engins mobiles de compactage qui permettront de diminuer le nombre de rotations sur les deux sites de Mende.

- « Ainsi les taxes que nous payons couvrent ces frais ?
- Cette taxe, la TEOM, Taxe d'Exploitation des Ordures Ménagères, doit couvrir les frais d'aménagement des sites de stockages et des déchetteries. Permettre l'acquisition de nouveau matériel, tel les engins mobiles de compactage. Elle sert aussi à effectuer les travaux de réhabilitation des anciennes décharges, comme le site d'Issenges. Sans compter les dépenses inhérentes à l'entretien courant des véhicules et du matériel, aux salaires du personnel et à tout le fonctionnement administratif. De plus, de nouvelles lois vont nous contraindre à une mise aux normes de certaines installations.
- Sans aucune aide extérieure ?
- C'est l'affaire de chacun de participer au prix des ordures qu'il dépose. C'est aussi pour cela qu'il est important de trier correctement, dès chez soi. Nous ramassons 2000 tonnes d'ordures par an. Il y en aurait moins si elles étaient correctement triées. Le triage à Mende a une répercussion sur le coût du traitement de ce que nous y expédions.
- Vous pensez que nous ne sommes pas assez « disciplinés » ? Peut-être ne sommes nous pas assez informés ?
- Nous faisons régulièrement des campagnes d'information. Mais la prise de conscience concrète n'est pas encore totale. Des études constatent trois tranches d'âge ayant des comportements différents face à ce problème : les jeunes de 5 à 20 ans qui ont grandi avec l'idée du recyclage. Pour eux, il est vrai que nous organisons, en concertation avec le corps enseignant, des exposés, des visites de déchetteries, etc... Les personnes au-delà de cinquante ans, qui sont habituées à l'économie et à ne pas gaspiller. Et, malheureusement, la population entre vingt et cinquante ans, active, pressée et pas toujours très encline à prendre le temps de trier. Toutefois, je dirai que la vision à venir est à l'optimisation du système en vue de réduire les déchets et les coûts inhérents. »

Mais que dire des épaves ? Dans une région où le tourisme est une ressource économique essentielle, il est désolant de découvrir, au bord des chemins, des carcasses d'engins motorisés, voitures, camions ou autres. Il est indéniable que la récupération des pièces détachées

constitue une économie non négligeable. Mais une fois le prélèvement effectué, il est dommage que les propriétaires négligent les enlèvements régulièrement organisés.

Toutefois, M.CHABROL a raison d'être optimiste. Jamais, dans les siècles précédents nous ne nous étions à ce point souciés de nos rebuts. Nous sommes dans les premières années d'un aménagement des ordures ménagères. Ce sont ces années-là qui demandent un effort. Nous sommes unanimement d'accord pour approuver une politique de réduction de la pollution environnementale. Encore faut-il admettre que l'effort ne vienne pas seulement des pouvoirs publics, mais aussi de chacun de nous, à titre personnel ; un effort aussi bien pécunier que manuel.

**Dernière minute :** un projet fort intéressant est à l'étude : la remise aux particuliers de containers de compostage, à des tarifs très avantageux. Ainsi chacun d'entre nous pourra fabriquer son propre compost et diminuer ses ordures ménagères.



Journal du tri n°4  
nov 08 – SDEE



## A vos postes, pour « La Poste » !

Le monde de « La Poste » est en pleine évolution, mais pas forcément positive pour nous qui habitons le milieu rural. En effet, le conseil des ministres devait examiner le 27 juillet le projet de loi de transformation de La Poste en société anonyme à capitaux publics. Le but d'une ouverture du capital est de faire un maximum de profit pour en faire bénéficier les actionnaires. Qui dit profit, dit rentabilité, qui dit rentabilité dit suppression des petits bureaux, pour lesquels « la Poste » met tout en œuvre afin qu'ils ne soient plus rentables.

Le service public postal en milieu rural est donc fragile. Derniers exemples en date, depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, le bureau de Poste de Vébron a fermé une dizaine de fois, ne prévenant les « clients » que par une simple affichette apposée sur la porte. Le motif : renforcer le personnel du bureau de Poste de Florac, insuffisant, afin de mener des actions promotionnelles. Il en est de même pour les bureaux de Barre des Cévennes, de Cocurès et d'Ispagnac. Comment voulez-vous, dans ces conditions, que nos bureaux de Poste soient rentables ? C'est comme si vous alliez chez un commerçant qui ouvre deux heures par jour et qui parfois, décide de ne pas ouvrir du tout. Que faites vous dans ce cas là ? Vous allez chez le concurrent ! Le directeur de la Poste de Florac m'a informé que des fermetures du bureau sur Vébron auraient lieu même cet été, tout comme me l'a confirmé Madame la Directrice départementale. Elle m'a assuré aussi qu'il n'y aurait pas de recrutement saisonnier cette année pour le bureau de Florac et que le personnel qui se trouve « derrière » passerait au guichet pendant la saison estivale !

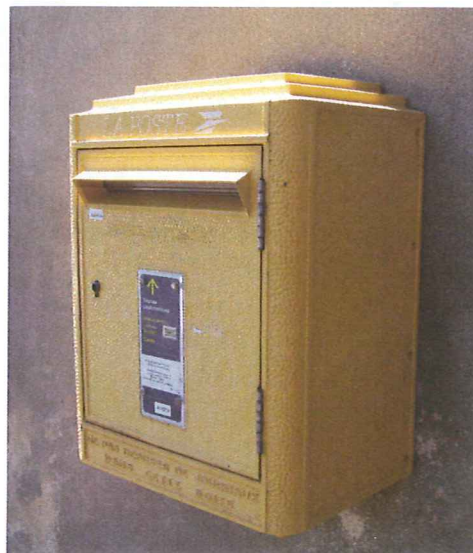
Nous, élus du secteur, faisons tout pour maintenir nos bureaux, les locaux sont refaits avec les deniers publics par nos collectivités, nous finançons des prêts à poster. Pendant ce temps là, La Poste refuse par

exemple de porter le courrier au hameau de Montagut (Commune de Vébron) et fait installer les boîtes aux lettres 4 km avant, alors que par le passé les facteurs se rendaient dans ce hameau. L'été dernier, La Poste voulait faire partir le courrier de Vébron le matin à 9 heures. Si nous n'avions pas réagi, il partirait désormais à 9 heures le matin alors que le facteur passe à 10 heures. Il ne serait donc pas possible de répondre dans la journée au courrier reçu.

Un collectif pour le maintien des bureaux de Poste du Sud de la Lozère va être créé dans les prochains jours afin de manifester pour faire entendre notre voix. La Poste a lancé un certain nombre d'initiatives pour maintenir les bureaux ruraux en établissant des contrats d'une durée de neuf ans. Dans le Gard, sur les communes de Monoblet et de Durfort, les contrats signés entre les Mairies et la Poste n'ont pas été respectés, et ont été modifiés sur la seule décision de La Poste. Il a fallu que l'affaire soit médiatisée pour qu'une solution soit trouvée.

L'avenir des bureaux de Poste en Lozère, dans quelques années, risque de se confiner aux seuls bureaux de Poste de Mende, Saint-Chély, Marvejols, Langogne et Florac... Prochainement, nous devons ensemble nous mobiliser et rester vigilants.

Alain ARGILIER  
Maire de Vébron,  
Conseiller Général du canton de Florac.



## Etat civil

### Décès:

Cassagnas : BOURBON Jeanne le 6/2/2009  
St Laurent de Trèves : MONTROZIER Christophe Emile le 18/04/09  
Rousses : MEYNADIER Jeannette le 19/06/09  
Vébron : GAZAIX Jeanne Yvonne Lucienne le 5/01/09  
BONNET Fernand le 9/03/09  
BABIN Louis Elie le 12/03/09  
BERRUS Emilie Louise Marie le 26/03/09  
BAMMALE Jenny Marguerite Henriette le 25/05/09  
LUCAS Ivane Edwige le 5/07/09

### Naissances :

Cassagnas : Guilhem André Napoléon THIREL le 15/7/2009  
Barre des Cévennes : Louane MADEIRA DO VALE ARANDA le 05/07/09  
St Laurent de Trèves : Inès PUISAIS le 24/03/09,  
Emma Luna Rose PROBST le 05/05/09  
La Salle Prunet : Ruben PASCAL le 22/06/09

### Mariages :

La Salle Prunet : Michel GALIEN et Eliane SEGURA le 4/07/09  
Vébron : Daniel PETITJEAN et Fabienne AUDIGIER le 27/6/09

## Festivités

Vous pouvez découvrir l'ensemble des festivités du secteur sur le site : [www.agenda365.fr](http://www.agenda365.fr) qui reprend les festivités recensées par 11 offices du tourisme du sud Lozère, tout au long de l'année.

Pour profiter de cette publicité gratuite, n'oubliez pas de communiquer à l'Office du tourisme de Florac-Ispagnac Tarn-Tarnon-Mimente dont nous dépendons, les manifestations que vous organisez.

Vous pouvez aussi vous renseigner directement auprès de l'Office du tourisme à Florac, ouvert à tous.

Contact : 04 66 45 01 14.

## Le dicton en occitan



Setembre emporta los ponts o agota las fonts.

Septembre emporte les ponts ou assèche les fontaines.

Une remarque, une suggestion un commentaire : n'hésitez pas à nous contacter soit par mail à l'adresse suivante:

Tarnonmimente@wanadoo.fr  
ou par écrit 48400 St Julien d'Arpaon  
ou directement au 04 66 94 05 08  
(fax : 04 66 45 07 38)

### Nouvelle mise en page

Dans un souci d'économie, la mise en page et la reproduction sont désormais réalisées par l'équipe de rédaction et le personnel de la Communauté.

Dans ce numéro, un questionnaire proposé par l'association les petits castors et une plaquette d'information concernant l'OPAH ont été insérés.

## Mairies

	Permanence secrétariat	téléphone
Barre des Cévennes	Du lundi au vendredi de 14 à 17h	04 66 45 05 07
Cassagnas	Lundi 8h-12h Jeudi 8h 12h	04 66 45 06 56
La Salle Prunet	Mardi mercredi vendredi 8h-12h	04 66 45 01 33
Rousses	Mardi 14h-17h jeudi vendredi 9h-12h	04 66 44 08 74
St Julien d'Arpaon	Lundi jeudi 9h à 12h et de 14h-17h30	04 66 45 18 48
St Laurent de Trèves	Mardi 9h-12h et de 14h-17h30 Vendredi de 9h à 12h	04 66 45 01 94
Vébron	Tout les matins de 9h à 12h	04 66 44 00 18
Communauté de communes	Du lundi au jeudi de 9h à 18h	04 66 94 05 08

Ont participé à la réalisation et la rédaction de ce numéro :

Alain Argilier, Nelly Cantin, Sylvie Chabrol, Solange Christin, Monique Fraissinet, Lucie Hugon, George le Bris, Violaine Martin, Eliette Valat, Catherine Piffari, Nicole Teissier .

IPNS

Directeur de publication Henri COUDERC  
Tirage à 1000 exemplaires.